

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
 Faculté des S^{ces} Economiques, Commerciales et de Gestion
 Département de S^{ces} de gestion
 3^{em} année de licence GRH. Année 2022/2023

Nom : *Lozige*
 Prénom : *M. Beyrou*
 Groupe :

Veille sociale, prévention et règlement des conflits
 Examen de moyenne durée ; durée 01 h 30.

Responsable du module : M Ben Yaou

Choisissez deux (02) questions parmi les trois suivantes :

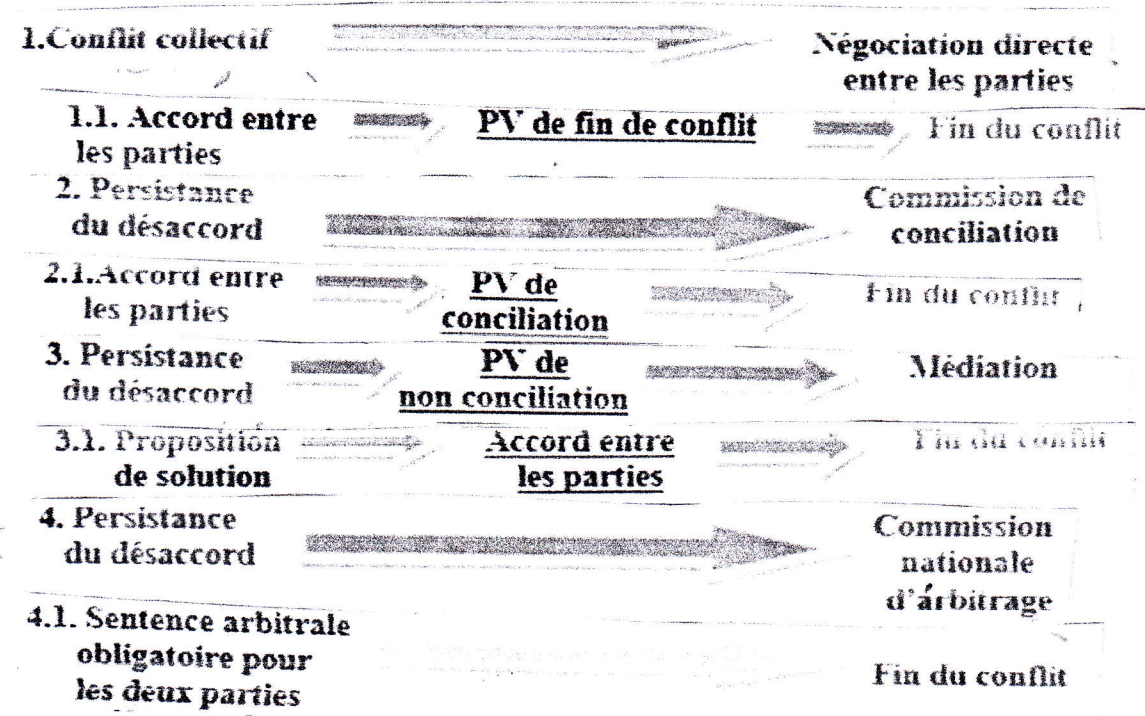
NB
 - Répondez succinctement et écrivez lisiblement
 - Pas de communication entre étudiant(e)s
 - Aucun document n'est autorisé
 - Portables éteints

NB : la présentation compte sur 02 points

1. Présentez les étapes du processus de règlement d'un conflit collectif de travail en Algérie (cas d'une action de grève entreprise par les travailleurs salariés).
2. Donnez votre appréciation sur l'intérêt de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise et indiquez les grands repères de cette participation en Algérie depuis l'indépendance du pays.
3. Définissez la notion de bilan social et donnez les principaux indicateurs qui le composent en indiquant les sources d'information des données que renferment ces indicateurs.

Q1- Étapes du processus de règlement d'un conflit collectif de travail en Algérie (09 pts)

Le règlement d'un conflit collectif peut intervenir avant même que le climat social ne s'enflamme à travers le déclenchement d'une grève, et cela par le biais d'une négociation en interne entre les parties ; il peut aussi demander le recours à des intermédiaires externes à l'entreprise dans le cas de la conciliation, de la médiation ou de l'arbitrage. Le schéma ci-après illustre ce processus.



Q2- La participation des travailleurs (09 pts)

a- L'intérêt de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise
 Le bon fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation économique suppose un minimum de dialogue social, c'est-à-dire de communication entre les partenaires sociaux : les salariés et leurs représentants d'une part et la direction de l'entreprise d'autre part. Ce dialogue est facilité par l'existence de différentes structures de participation mises en place spontanément par les entreprises ou du fait du législateur. Par participation il faut entendre l'ensemble des formes d'association des travailleurs à l'entreprise.

Deux logiques sociétales sont à distinguer dans les pratiques participatives :
 - celle qui correspond à des finalités sociopolitiques et des objectifs de justice sociale ou de stabilité sociale ; ces finalités ne sont pas en concordance avec la rationalité de l'entreprise capitaliste qui, elle, a pour but une valorisation